

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR LE LIVRE BLANC GOUVERNEMENTAL
LES COLLEGES DU QUEBEC: NOUVELLE ETAPE

-Avis no. 78.15
Québec, le 15 mars 1979

DIRECTOR DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
100, rue de la Couronne, 1^{er} étage
Québec, Québec G1K 7K4

INTRODUCTION

Tel que le mentionne sa Loi, le Conseil peut "recommander au ministre de l'Education des mesures propres à assurer la coordination et la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et les autres niveaux d'enseignement" (1). C'est dans cette optique qu'il croit opportun, à ce moment-ci, de faire connaître au ministre de l'Education ses réactions à propos du Livre blanc gouvernemental sur Les collèges du Québec: nouvelle étape (2).

Le Conseil est heureux de la publication du Livre blanc sur les collèges, en reconnaît la qualité et souscrit pour l'essentiel aux orientations qu'il renferme. Il lui semble cependant que la question de la coordination des activités de formation collégiale et universitaire aurait mérité, dans le document considéré, d'être plus directement abordée et mieux explicitée.

Ce problème doit probablement être relevé dès à présent attendu, par delà le Livre blanc sur les collèges, la diversité d'études en cours sur l'un ou l'autre aspect de l'enseignement postsecondaire: travaux de la Commission d'étude sur les universités; Livre vert sur la recherche scientifique; études gouvernementales sur une politique d'éducation permanente et sur une politique d'enseignement professionnel.

Il faut souhaiter que tous ces travaux, une fois menés à terme, permettent de déboucher sur une vision organique des objectifs et des caractéristiques de la formation collégiale et de la formation universitaire. C'est le souci du Conseil, dans le présent avis, de poser quelques jalons dans la poursuite d'un tel type de réflexion.

(1) Article 3g, Loi du Conseil des universités, Statuts de 1968, ch. 64.

(2) Ministère de l'Education, Les collèges du Québec: nouvelle étape, 1978.

1 - LES GRANDES ORIENTATIONS DU LIVRE BLANC

Le Conseil souscrit à cet énoncé de départ du Livre blanc suivant lequel "à la source, la qualité de l'enseignement sera d'autant mieux assurée que les collèges attacheront plus d'importance à la formation générale de leurs étudiants" (1).

La précarité même du savoir, dans un contexte d'explosion et d'hyper-spécialisation des connaissances, les demandes multiples, fluides et contradictoires du marché du travail relativement au contenu des programmes de formation, la nature des besoins et des attentes des étudiants à l'âge où ils abordent l'enseignement collégial sont autant de facteurs qui plaident en faveur d'une approche éducative de type général et fondamental telle que celle définie dans le Livre blanc.

Les résultats de la consultation à propos du rapport Nadeau (2) et les avis des universités et du Conseil sur ce rapport (3) avaient tous fait voir la nécessité de mieux définir les objectifs spécifiques de la formation collégiale, et le besoin d'affranchir celle-ci de la tutelle imposée par des structures d'accueil universitaires trop étroites, pour mettre l'accent sur des enseignements de base améliorés préparant mieux, le cas échéant, aux études ultérieures spécialisées.

Le Livre blanc répond largement à ces vœux en proposant d'axer la formation collégiale sur un ensemble d'apprentissages qui favorisent le développement intégral de la personne au plan intellectuel, affectif, social, physique: maîtrise des langages, exploration des principales démarches du savoir, développement des capa-

(1) Page 80

(2) Conseil supérieur de l'éducation, Le collège, 1975.

(3) Conseil des universités, Avis sur le rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, 1975. Voir pages 4 à 6.

cités d'analyse et de synthèse et des aptitudes à communiquer, découverte des valeurs d'autonomie, de conscience, de responsabilité. Cet objectif, on veut le poursuivre par de nouveaux types d'enseignement, mettant l'accent sur les fondements des principaux champs et secteurs de connaissances, leurs concepts et leurs méthodes de base, leurs aspects historiques et critiques, plutôt que sur des études disciplinaires spécialisées. Le Livre blanc préconise aussi dans la même optique un éventail de mesures propres à améliorer la qualité du collège comme milieu socio-culturel de vie, dans le respect des besoins et des droits de l'étudiant, démarche tout à fait opportune et à laquelle l'on ne peut que vivement agréer.

Parmi les propositions mises en lumière dans le Livre blanc pour favoriser l'application de tels objectifs, certaines sont susceptibles de donner lieu à des changements assez importants - la mise sur pied de troncs communs dans l'enseignement professionnel, la refonte des concentrations du secteur général, dont les contenus auront dorénavant un caractère obligatoire - et d'autres, à des ajustements plus simples - l'ajout de cours d'économie, de civilisation, d'art et de mathématiques -. Toutefois certains paramètres essentiels à la compréhension des innovations proposées sont plus ou moins précisés dans le Livre blanc: ainsi en ce qui concerne le redécoupage des concentrations du secteur général, leur nombre, et la catégorisation des troncs communs d'enseignement professionnel. Il est donc difficile d'évaluer les incidences réelles des changements proposés. En revanche l'intention générale qui les inspire est assez limpide: élargir, harmoniser et parfaire les assises de la formation tant générale que professionnelle dans une optique de rehaussement de la qualité, d'assouplissement des critères d'accès à l'université, de formation récurrente.

Bref les principes du projet méritent d'être endossés, mais en sachant bien que celui-ci pourra prendre forme selon des aménagements variés. A ce chapitre le Conseil retient que le gouvernement "entend

mettre le temps pour le réaliser", "en faisant preuve d'énergie et de patience" et qu'il agira avec le concours des agents du milieu pour le définir et l'opérationnaliser (1).

2 - LE COLLEGE ET L'UNIVERSITE

Il est peu fait état dans le Livre blanc de la question de la coordination de l'enseignement collégial et universitaire, sinon par cet énoncé très large de la page 69:

"Chaque niveau d'études doit posséder ses objectifs propres et tenir compte du bagage de connaissances des étudiants qu'il accueille. Dans le cas de l'enseignement collégial, cela signifie qu'il n'appartient ni aux universités, ni au marché du travail de dicter les objectifs et les contenus des programmes de formation (...)"

Il y a là une affirmation de principe valide comme telle, en ce qu'elle rappelle le fondement du projet éducatif, lequel doit s'ordonner selon les besoins de l'individu et respecter les étapes de son cheminement, plutôt que de se plier aux contraintes des niveaux supérieurs de la pyramide scolaire ou aux demandes ponctuelles du marché du travail.

Mais ce principe selon lequel, en conséquence, "chaque niveau d'enseignement doit faire cheminer les étudiants vers des objectifs qu'il fixe lui-même" (2), exige tout de même d'être tempéré dans la réalité. La difficulté qu'il y a encore à préciser la spécificité des objectifs du niveau collégial et du premier cycle universitaire au Québec, les phénomènes de concurrence entre les établissements opérant à ces deux niveaux, les attentes des étudiants comme du marché du travail, qui se traduisent par une certaine surenchère dans la diplomation, obligent

(1) Voir pages 71, 73, 87 et 122.

(2) Page 69

à considérer les objectifs du collège et de l'université non seulement de façon autonome, mais aussi en regard l'un de l'autre, et à poser la question de leur coordination. Cela s'avère d'autant plus important qu'une autonomie accrue du collège relativement à sa programmation exigera une souplesse plus grande dans les programmes universitaires qui devront répondre aux besoins des étudiants provenant de cheminements variés.

Le contenu du Livre blanc invite de lui-même à une telle réflexion. On peut constater une certaine fluidité de son vocabulaire à propos de la différenciation des niveaux d'enseignement: certaines activités collégiales sont décrites ici et là comme étant d'enseignement ou de formation supérieure. Mais l'important en ce cas-ci n'est pas tant de s'arrêter au vocabulaire comme aux orientations de chacun de ces niveaux et aux relations qu'ils devront entretenir.

3 - LES FONCTIONS DU COLLEGE

Conçu dans "un esprit de consolidation, de renouveau, d'approfondissement" le Livre blanc propose un ensemble d'orientations et de mesures favorisant à la fois le renforcement et l'élargissement des fonctions dévolues au collège, et ce, dans des sphères où celui-ci opère concurremment avec l'université: l'éducation des adultes, le service à la collectivité, la recherche technologique, et de même, certains blocs d'activités de formation générale et professionnelle.

Le document souligne que "le collège occupe une position stratégique dans le système d'enseignement". Des assertions ou des allusions qu'on peut relever au gré de ses pages il faut induire que, dans le secteur postsecondaire proprement dit, le collège est apte à assumer des fonctions dorénavant plus étendues, du fait des avantages comparatifs dont il peut se prévaloir par rapport à l'université: des assises géographique-ment plus larges, donc des activités globalement mieux accessibles; des structures juridiques plus fonctionnelles, donc une capacité d'intervention plus rapide, plus efficace et plus aisée à coordonner; une masse de ressources et de moyens plus considérables et plus diversifiés, surtout dans les régions intermédiaires et éloignées peu ou pas desservies par l'université.

Le document en conséquence esquisse un certain nombre d'orientations fondamentales - les unes ayant un caractère définitif, les autres restant au stade d'hypothèses ou d'alternatives - quant aux objectifs plus larges pouvant être dévolus au collège à titre d'établissement postsecondaire:

- un rôle de leadership en éducation permanente, dont le collège serait habilité à être la pierre angulaire ⁽¹⁾;
- un engagement plus vigoureux dans le développement technologique du Québec, lequel pourrait mener, le cas échéant, à la mise sur pied de centres à mission spécialisée, pourvus d'un rôle de recherche appliquée, d'expertise et de consultation, de formation des maîtres de l'enseignement professionnel ⁽²⁾;
- un effort plus prononcé dans le domaine des services généraux à la collectivité.

A considérer les nouvelles fonctions qui sont ici proposées, et les orientations privilégiées pour la refonte des programmes d'étude réguliers, on voit se dessiner une conception plus élargie de la mission du collège: celui-ci devient en quelque sorte un centre communautaire de services éducatifs, culturels et socio-économiques, mieux intégré à son milieu, plus polyvalent, décloisonné, "déscolarisé".

Il y a là un projet de portée globale tributaire de choix de système d'éducation et de société assez nets; mais un projet aux contours parfois imprécis, dont les multiples facettes exigeront d'être davantage définies chemin faisant, comme en attestent les nombreuses hypothèses et interrogations posées dans le projet ministériel lui-même.

(1) Page 92.

(2) Pages 93 et 153.

4 - LA COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAT ET DE L'ENSEIGNEMENT
UNIVERSITAIRE.

Le Livre blanc, explicitement et implicitement, va dans la direction d'un nouveau partage des tâches entre le collège et l'université; mais il évite, comme on l'a dit, de traiter de la spécificité et de l'articulation des objectifs de ces deux niveaux. Or cette question mérite d'être examinée, et ce, non pas pour des motifs d'ordre théorique, mais à cause des incidences déterminantes qu'elle a dans la pratique sur le développement de l'un et de l'autre niveau d'enseignement.

Entre le collège et le premier cycle universitaire les frontières théoriques sont assez fluides. C'est à l'expérience surtout qu'il a été possible de tracer des lignes de démarcation entre ces deux palliers, de préciser leurs vocations respectives pour un certain nombre de fonctions, de domaines et de spécialités, de mettre en lumière les problèmes de chevauchements et les besoins de complémentarité. Ce type de travail pragmatique mérite d'être poursuivi. Car la différenciation des objectifs du collège et de l'université en tant que palliers spécifiques d'enseignement - alors que partout ailleurs qu'au Québec ces deux institutions relèvent d'un seul et même pallier, le postsecondaire - doit être étayée et dégagée de la pratique, par la mise en comparaison de leurs caractéristiques et de leurs activités respectives. Cette étude des inter-relations entre le collège et l'université peut apporter maints éléments utiles à la définition des objectifs intrinsèques à l'un et à l'autre, et ce, sans que l'autonomie relative dont se réclame chacun ne se trouve compromise.

Certains énoncés du Livre blanc, envisagés dans cette optique, appellent quelques commentaires.

- l'éducation permanente et l'éducation des adultes

A propos de l'éducation des adultes le document note "la course à la clientèle que se livrent collège et université, dont la concurrence s'affiche jusque dans les ressemblances de leurs programmes". Il souligne la nécessité d'amorcer une révision en profondeur des règles du jeu dans ce secteur; il affirme à cet égard que les activités de perfectionnement devraient être suivies au même niveau que celles de la formation initiale. Il conclut dès à présent en la nécessité pour le collège d'assumer le leadership en éducation des adultes, le voit comme la pierre angulaire d'un projet global d'éducation permanente.

Le Conseil ne met pas en doute la valeur de ces énoncés mais s'interroge quant à leur portée. En premier lieu il faut bien distinguer l'éducation des adultes de l'éducation permanente, laquelle se conçoit davantage comme une philosophie globale de formation: on définit celle-ci d'habitude comme étant le principe intégrateur de l'ensemble du système d'enseignement. Projet de système, l'éducation permanente requiert la collaboration la plus étroite et la plus suivie entre les différents niveaux d'enseignement. Donner le primat au collège en éducation permanente, et ne parler que de lui seul, comme le fait le Livre blanc, prête en ce sens à ambiguïté. L'université, comme le collège et les autres niveaux, a une fonction importante à remplir dans cette matière et s'il est nécessaire de clarifier son rôle par rapport à celui des autres, ce doit être sur la base de distinctions moins ténues que celles avancées dans le Livre blanc à propos de la formation initiale et du perfectionnement (étant donné la difficulté posée par la définition même de ce que doit être le seuil et le profil souhaitable de la formation initiale, pour les diverses occupations, ce surtout dans une optique d'éducation continue).

Ce qui pourrait peut-être le mieux faire progresser la philosophie d'éducation permanente au sein du système d'enseignement, dans le

contexte présent, c'est une stratégie d'expérimentation concertée entre les différents niveaux: on pense à cet égard à l'élaboration conjointe de programmes d'activités, à la mise en commun des ressources physiques, à l'échange des professeurs, à l'évaluation rigoureuse des résultats de ces activités. Il y a là, pour le collège et l'université en particulier matière à de meilleurs efforts de coordination.

Au chapitre des relations entre le collège et l'université en matière d'éducation permanente, d'autres éléments s'imposent à la réflexion. Une attention particulière doit être apportée à la diversification des interventions des universités, et par le fait même de leurs rapports avec les collèges, suivant leur mission, leur région de desserte, et à l'étude des différents ajustements qui pourraient être introduits au présent régime de financement du postsecondaire pour favoriser la coordination de l'éducation permanente aux deux niveaux.

- les programmes de formation première

Mais les besoins de concertation et de complémentarité existent aussi pour les programmes de formation première. Différents rapports d'organismes publics parus ces dernières années ont souligné la parenté d'objectifs, de blocs d'activités, de ressources, de clientèles auxquels empruntent certains programmes du collège et du premier cycle universitaire. Les circonstances paraissent maintenant tout à fait propices à une étude fouillée de cette question, attendu la volonté du gouvernement de revoir les contenus des programmes du collège tant dans le secteur général que professionnel. Le souci de faire justice aux étudiants, en leur dispensant des enseignements d'un niveau conforme à leurs capacités et à leurs attentes, et en même temps de mettre un frein aux diverses tendances à la sur-scolarisation; la nécessité par ailleurs de cerner les composantes propres des programmes du collège et du premier cycle, d'en affermir la qualité, par des méthodes d'évaluation plus rigoureuses, et par un mode de partage des ressources plus équitable, sont autant de facteurs qui rendent nécessaire la démarche de coordination ici proposée.

Par ailleurs, vu les changements d'orientation et de contenu proposés pour les programmes collégiaux, et les rapports nouveaux susceptibles de s'établir le cas échéant, entre ces programmes et ceux du premier cycle universitaire, il apparaît important de réexaminer certaines modalités de passage du collège à l'université. A ce chapitre il y a à revoir les structures d'accueil universitaires. Il importe aussi de préciser les critères d'admission à l'université pour les diplômés des programmes professionnels. Enfin, dans la mesure où l'on s'accorde à reconnaître aux établissements collégiaux une autonomie plus grande, il paraît nécessaire de mettre l'accent sur une démarche d'évaluation systématique, rigoureuse et publique de leurs activités. Certaines propositions du Livre blanc invitent à une telle démarche. Mais il y a des réflexions plus poussées à mener de ce côté si l'on veut faire échec, en matière d'évaluation, à ce mouvement de hiérarchisation informelle des établissements et de leurs diplômés qui va contre les intérêts mutuels du collège et de l'université et fait fi des droits des étudiants.

- le service à la collectivité, la recherche technologique

Il est tout à fait souhaitable que le collège élargisse ses fonctions et innove davantage au chapitre des services à la collectivité, du développement technologique et du soutien aux entreprises. Il y a là tout un potentiel d'initiatives qui correspondent à la nouvelle vocation préconisée pour le collège, s'accordent à la configuration de ses ressources, rejoignent les besoins prioritaires du milieu. Cependant, les orientations du Livre blanc à propos de ces questions sont ainsi formulées qu'il n'est pas facile de percevoir leur portée opérationnelle.

La notion de service à la collectivité dans l'enseignement post-secondaire conserve encore un caractère assez fluide. Elle est utilisée dans le Livre blanc tantôt de façon restrictive - v.g. services culturels,

sociaux, récréatifs - tantôt de façon extensive - "une volonté de promotion collective qui sera pour le réseau un principe de recherche et de développement" (1). Dans le domaine des services à la collectivité, il est un grand nombre de sphères où le collègue peut intervenir selon des objectifs et des modalités en accord avec sa mission, sa situation propre; mais il y en a d'autres où son action peut être vue comme en concurrence avec celle de l'université. Là où cela est susceptible de se produire, il est souhaitable, comme pour l'éducation permanente, de penser à des entreprises d'expérimentation conjointes, bien coordonnées et rigoureusement évaluées.

C'est dans une perspective de concentration des ressources et d'affermissement des activités de formation professionnelle, pour assurer que les programmes s'orientent davantage selon les besoins des utilisateurs de connaissances, dont le marché du travail, que le Livre blanc propose la mise sur pied de centres spécialisés de formation professionnelle, dotés éventuellement d'une fonction de recherche et de développement technologique et qui seraient associés aux collèges. L'idée, bien qu'elle aille à contre-courant de certains schèmes admis, apparaît intéressante mais elle soulève nombre de questions quant à l'ampleur que pourrait prendre ces activités et leur impact sur les autres missions fondamentales qui sont dévolues en priorité aux collèges.

Du point de vue de la petite et de la moyenne entreprises, ces centres spécialisés pourraient offrir un environnement de recherche bien adapté aux besoins courants de l'industrie, lesquels ne se posent pas en termes d'avancement poussé des connaissances, mais se rapportent à l'innovation, tiennent compte de paramètres de temps, de coûts, de résultats matériels bien définis.

Malgré son intérêt, l'idée de missions de recherche spécialisées dévolues au niveau collégial demanderait à être davantage explicitée avant que l'on songe à s'avancer prématurément dans cette voie. A quel profil

(1) Page 94.

de fonctions concrètes correspond ce type de mission? Quelle en est la teneur spécifique par rapport aux vocations similaires déjà assumées par les centres industriels et par certaines structures de recherche universitaire? Quels seront l'ordre de grandeur et la nature des ressources alloués à ces centres spécialisés? Quels mécanismes permettront d'en coordonner le développement en regard à la fois des politiques générales de recherche et de développement technologique et de la planification de l'enseignement postsecondaire?

- la création d'un Conseil des collèges

Compte tenu de l'extension que l'on entend donner à la vocation des collèges et de la spécificité accordée à ce niveau par rapport au niveau universitaire, il est opportun que soit créé un Conseil des collèges doté de responsabilités analogues, dans son domaine propre, à celles qui sont confiées au Conseil des universités.

Le mandat que l'on entend confier au Conseil des collèges s'apparente formellement à celui du Conseil des universités. Mais étant donné les caractéristiques assez différentes des réseaux d'établissements qui se trouvent concernés, au plan juridique et logistique, les deux organismes, en pratique, opéreront selon des régimes distincts. On comprendra dans cette optique que le Conseil des universités, en dépit de l'expérience qui est sienne, veuille limiter ses commentaires pour ce qui concerne l'appréciation du mandat d'organisme consultatif proposé pour le Conseil des collèges dans le Livre blanc.

Mais à ce sujet, il apparaît nécessaire de souligner que les deux Conseils devraient être pourvus de mécanismes de liaisons adéquats, et consacrer une partie importante de leurs efforts aux dossiers afférents à la coordination de l'enseignement collégial et universitaire, en particulier dans les matières évoquées dans le présent avis: les programmes d'études réguliers; les activités d'éducation des adultes; le développement de

projets d'éducation permanente et des services à la collectivité; l'orientation et l'organisation des activités de recherche.

Il y a lieu de proposer à ce titre que le Conseil des collèges et le Conseil des universités soient dotés d'un sous-organisme à caractère conjoint, se rapportant à eux deux et qui pourrait être présidé alternativement par le titulaire de l'un et l'autre organisme. De même les présidents de chaque Conseil devraient siéger, à titre d'observateur, au sein de l'autre.

Etant donné les attributions confiées au Conseil des collèges, et l'étendue des fonctions dont celui-ci est susceptible de s'acquitter de concert avec le Conseil des universités, il sera nécessaire de revoir les modalités de fonctionnement du CLESEC, pour préciser le mandat de celui-ci en regard des rôles éventuellement impartis aux nouveaux intervenants.

5 - CONCLUSION

Les énoncés du Livre blanc permettent d'établir une définition plus nette de la mission du collège, invitent à l'élargissement de ses fonctions, à une plus grande valorisation de son rôle au sein du système d'éducation et dans la société.

Il est nécessaire d'affirmer l'autonomie du collège. Mais la reconnaissance d'un tel principe ne peut conduire à une stratégie de développement adéquate qu'en autant qu'elle tient compte de l'interdépendance de fait du collège et de l'université. L'affirmation plus grande de la mission du collège appelle une différenciation de ses objectifs et de ses activités d'avec ceux de l'université, et conséquemment leur nécessaire coordination.

C'est pour bien faire ressortir cet impératif que le Conseil a cru bon d'adresser le présent avis au ministre de l'Education. Considérant la diversité des études gouvernementales en cours sur l'enseignement postsecondaire dont les résultats, pour la plupart, ne sauraient tarder, il croit qu'une première réflexion sur la coordination de l'enseignement collégial et universitaire, à cette étape-ci, s'inscrit d'une certaine manière dans le plan de progression normal des travaux, et qu'elle est susceptible de trouver par ailleurs nombre de prolongements dans les débats et les consultations encore à venir.
